

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
17e séance
tenue le
vendredi 20 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. DOLJINTSEREN (Mongolie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.17
27 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (*suite*)
(A/44/3, 139, 206 et Add.1, 217, 229, 235, 255, 264, 273, 274 et Add.1, 276, 277, 278, 284, 315, 338, 340, 355, 361, 376, 379, 401, 486 et 598; A/C.2/44/L.3)

1. M. DINU (Roumanie) se félicite de ce qui a été fait pour donner suite à la résolution 1988/77 du Conseil économique et social, que l'Assemblée générale a faite dans sa décision 43/432. Les initiatives visant à renforcer et à rationaliser le Conseil pour que le système des Nations Unies soit mieux à même de relever les défis du développement doivent se poursuivre. Les débats approfondis qui ont eu lieu, à la seconde session ordinaire de 1989 du Conseil, sur les changements et déséquilibres structurels de l'économie mondiale et l'incidence qu'ils ont eue sur la coopération internationale en vue du développement montrent bien comment on peut utiliser le Conseil en tant qu'instance principale pour l'examen des questions économiques et sociales mondiales et la formulation de recommandations concrètes à ce sujet.
2. Le Conseil économique et social doit s'acquitter de façon plus résolue du mandat qui lui incombe en vertu de la Charte. Les rapports reçus d'institutions spécialisées devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi et tous les organismes des Nations Unies, y compris le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, devraient soumettre des rapports. La participation de tous les organismes permettrait d'avoir une perception globale des problèmes économiques mondiaux, au grand avantage de tous les Etats, en particulier des pays en développement.
3. Le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, phénomène sans précédent, ne semble pas se ralentir. Cela étant, il semble bien que la communauté internationale s'achemine progressivement vers une conception commune du problème, comme en témoigne la résolution 1989/112 du Conseil économique et social. M. Dinu se félicite qu'un chapitre consacré à cette question ait été inclus dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1989 et que le Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement ait présenté oralement un rapport à ce sujet à la Commission, à sa 15e séance. C'est, toutefois, l'aspect politique du problème qui importe le plus pour la délégation roumaine. A cet égard, le débat général qui a eu lieu à l'Assemblée plénière et à la Deuxième Commission a permis de conclure que l'accroissement du volume des transferts nets des pays en développement était essentiellement dû à l'endettement de ces pays, auquel s'était ajoutée la plus longue et la plus grave récession économique qu'ils aient jamais connue. C'est pourquoi il faut parvenir à une conception commune de la dimension politique du problème.
4. M. Dinu se félicite du rapport du Secrétaire général sur la sécurité économique internationale (A/44/217) et souscrit aux conclusions qu'il contient, à savoir que l'insécurité économique internationale s'est aggravée, que le potentiel économique des pays est exploité à des fins politiques et que de nombreux accords fondamentaux conçus pour réglementer les relations économiques internationales sont

(M. Dinu, Roumanie)

ouvertement violés. La délégation roumaine s'inquiète tout particulièrement des tentatives de plus en plus nombreuses visant à imposer aux pays en développement les mécanismes dits "du marché libre", ainsi que des changements structurels incompatibles avec les traditions et la situation particulière de ces pays. Cette évolution négative montre à quel point les économies faibles peuvent être directement touchées par les fluctuations de la conjoncture économique mondiale. Aussi la délégation roumaine se félicite-t-elle de l'adoption de la résolution 1989/111, dans laquelle le Conseil économique et social demande qu'il soit procédé à une analyse détaillée des moyens qui permettraient de renforcer la coopération multilatérale dans les relations économiques internationales.

5. M. MARTIN (Royaume-Uni) souscrit à la déclaration que le représentant de la France a faite au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

6. Concernant la revitalisation du Conseil économique et social, il dit que la résolution 1989/114 qu'a adoptée le Conseil peut contribuer à rendre l'Organisation mieux à même de traiter des questions économiques et sociales. Il reste toutefois beaucoup à faire, car nombreux sont ceux qui considèrent le Conseil et ses travaux comme un anachronisme. Si cette situation ne change pas, le vrai travail dans le domaine économique et social continuera à se faire ailleurs. Or, si les fondateurs de l'ONU ont créé des organes chargés de s'occuper des questions économiques et sociales, c'est parce que nombre d'entre eux estimaient que la Société des Nations ne s'était pas montrée à la hauteur de la tâche dans ce domaine.

7. Si le moment est venu de prendre des mesures décisives pour faire du Conseil un instrument efficace en matière économique et sociale, il n'en demeure pas moins que la revitalisation du Conseil n'est qu'un aspect de la restructuration du mécanisme intergouvernemental à entreprendre dans le domaine économique et social. La délégation britannique compte bien examiner les propositions faites à ce sujet par le Secrétaire général lors de la prochaine session d'organisation du Conseil, d'autant qu'elle attache une importance particulière aux méthodes d'organisation du Conseil. Les questions économiques et sociales ne pouvant être dissociées dans le monde contemporain, il est indispensable de modifier sensiblement les dispositions qui régissent actuellement les sessions du Conseil. En fait, il ne faut rien de moins qu'une refonte totale du mécanisme existant. Une telle solution n'aurait pas d'incidence financière et elle permettrait au Conseil et à ses organes subsidiaires de faire face aux défis des années 90.

8. En ce qui concerne le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), M. Martin exprime son soutien sans réserve aux mesures que prend l'OMS pour éradiquer cette terrible maladie. La délégation britannique espère que l'Assemblée générale adoptera, encore une fois par consensus, une résolution réitérant la volonté de la communauté internationale de lutter contre le SIDA et définissant les domaines où l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle de premier plan.

9. Le Gouvernement britannique a mis au point une stratégie globale de lutte contre la pandémie du SIDA. L'un des volets les plus importants de cette stratégie est l'éducation du public, surtout par la diffusion de messages publicitaires

(M. Martin, Royaume-Uni)

concernant les comportements à haut risque. En matière de santé publique, les ressources allouées aux autorités sanitaires nationales au titre de programmes tels que les tests de dépistage, l'étude de la propagation de l'infection, la mise au point de principes directeurs pour la prévention de la transmission de la maladie, etc., ont doublé par rapport à l'année précédente. Autre volet important, la recherche en matière de vaccins et de traitements. Des services sociaux sont également mis en place pour les personnes infectées par le virus d'immunodéficience humaine (VIH). Enfin, ce programme comporte une importante composante internationale, comme en témoigne l'accueil par le Royaume-Uni, en 1988, d'une conférence mondiale des ministres de la santé sur la prévention du SIDA. En outre, le Gouvernement britannique a alloué d'importantes ressources aux programmes de lutte contre le SIDA en Afrique et dans les Caraïbes.

10. M. Martin se félicite de ce que, avant la fin de l'année, il y aura des programmes nationaux de lutte contre le SIDA dans tous les pays du monde. Le SIDA étant un problème mondial qui requiert une action concertée, la Commission se doit de l'inscrire de nouveau à l'ordre du jour de sa session de 1990, quitte à décider par la suite d'examiner cette question une fois tous les deux ans.

11. M. BOECK (Autriche) se félicite des activités entreprises par l'Organisation mondiale de la santé, qui dirige et coordonne les actions mondiales de lutte contre le SIDA. L'Autriche applique la stratégie qu'elle a adoptée pour lutter contre le SIDA conformément aux recommandations et aux directives de l'OMS, en mettant particulièrement l'accent sur les campagnes d'éducation et d'information visant à prévenir toute discrimination à l'encontre de personnes atteintes du SIDA et à fournir toutes les informations médicales nécessaires. L'Autriche cherche également à faire participer les organismes privés à la prestation de conseils et de soins aux personnes infectées.

12. L'Autriche a accueilli des conférences internationales sur le SIDA et représentera la région européenne au sein du Comité chargé de préparer une conférence internationale sur les organisations de lutte contre le SIDA, qui doit se tenir en 1990. La Journée mondiale de lutte contre le SIDA, qui sera célébrée avant la fin de l'année, sera marquée par l'organisation, à Vienne, d'importantes manifestations.

13. La délégation autrichienne accorde une grande importance aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant le SIDA et elle espère que l'Assemblée générale adoptera par consensus, à sa présente session, une résolution mettant l'accent sur la nécessité, pour le système des Nations Unies, de prendre des mesures concertées pour lutter contre le SIDA ainsi que sur la prévention de toute discrimination à l'égard des victimes du SIDA.

14. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande) dit que le Conseil économique et social a sans doute connu quelque succès ces dernières années, mais que ses imperfections sont nombreuses. Il ne répond pas aujourd'hui aux espoirs placés en lui par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, qui l'avaient appelé à jouer, pour le compte de l'Assemblée générale, un rôle de premier plan, dans le domaine

(M. Payton, Nouvelle-Zélande)

économique et social. Au lieu de l'organe respecté polyvalent, dirigeant efficacement ses organes subsidiaires, instrument d'innovation et d'analyse, qu'il est censé être, le Conseil n'est malheureusement pas tenu en haute estime et la faute en incombe à tous les Etats Membres. Aussi faut-il amener le Conseil, en ce début des années 90, à faire porter l'essentiel de ses efforts sur les besoins prioritaires des Etats Membres en faisant preuve d'esprit inventif et de réalisme, au lieu de demeurer prisonnier d'ordres du jour, de procédures et de pratiques dépassés.

15. Cela étant, il n'y a pas lieu d'être trop pessimiste. En effet, les Etats Membres ont tout mis en oeuvre pour évaluer l'efficacité de l'Organisation dans les domaines économique et social, processus qui a abouti à l'adoption par le Conseil économique et social, de la résolution 1988/77. Les espoirs soulevés par cette résolution n'ont pas encore été réalisés, mais l'intérêt général pour la revitalisation du Conseil demeure vivace, comme en témoigne la résolution 1989/114 du Conseil. En appliquant réellement ces deux résolutions, on ferait beaucoup pour redonner au Conseil son rôle d'organe moteur du système des Nations Unies, objectif auquel souscrit pleinement la délégation néo-zélandaise.

16. L'intérêt que manifeste soudain la communauté internationale pour les questions d'environnement, en particulier dans leurs rapports avec le développement durable, offre au Conseil l'occasion de montrer qu'il est l'instance appropriée pour débattre des réalités politiques qui sous-tendent ces rapports. Toutes les délégations doivent faire en sorte que le Conseil apporte constamment son concours, dans les années à venir, à la solution des questions d'environnement de portée mondiale.

17. Si l'examen des questions d'environnement auquel le Conseil a procédé lors de sa toute dernière session peut être considéré comme un succès, il n'en va pas de même de l'examen des activités opérationnelles de développement. Comme bien d'autres délégations, la délégation néo-zélandaise a été déçue de constater que la documentation relative à l'examen triennal était incomplète et qu'au lieu de faire face à la situation, le Conseil avait décidé de renvoyer la question à la Deuxième Commission, dont l'ordre du jour est déjà bien chargé. La délégation néo-zélandaise défend d'ailleurs depuis longtemps l'idée que l'un des organes subsidiaires du Conseil devrait être seul responsable de l'examen des activités opérationnelles.

18. Enfin, M. Payton estime que le fait que le Conseil économique et social adopte d'une année à l'autre de nombreuses résolutions qui sont toujours plus ou moins les mêmes n'est guère de nature à contribuer à faire de l'ONU un système dynamique et performant.

19. M. AL-FAIHANI (Bahreïn) dit que la publication des rapports du Secrétaire général sur les pratiques commerciales israéliennes dans les territoires palestiniens occupés (A/44/277) et les pratiques financières et commerciales israéliennes dans le Golan arabe syrien occupé (A/44/338) intervient à un moment où l'on assiste à une escalade de la politique répressive et restrictive d'Israël et

(M. Al-Faihani, Bahreïn)

alors que l'Intifada entre dans son vingt-deuxième mois. Les restrictions israéliennes dans les territoires arabes occupés ont altéré les structures et les rythmes des échanges. Dans le cadre du durcissement des mesures qu'elles ne cessent d'adopter depuis 1967 pour ruiner l'économie palestinienne et effacer l'identité du peuple palestinien, les autorités israéliennes cherchent à imposer un blocus économique en vue d'écraser l'Intifada, et ce, en surtaxant les produits palestiniens, en limitant le droit de circuler librement, et en recourant à tous les moyens - notamment en refusant de donner aux entreprises palestiniennes l'autorisation de construire et d'embaucher - en vue d'absorber l'économie palestinienne dans l'économie israélienne. La réaction du peuple palestinien a été audacieuse : refus de travailler en Israël, boycottage des produits israéliens et refus de payer les impôts.

20. Les restrictions à la commercialisation des produits agricoles en ont empêché la rationalisation et font que la demande, intérieure et extérieure, n'est pas satisfaite, ce qui s'est traduit par une chute libre des exportations. En outre, le développement de l'agriculture palestinienne est gêné par la confiscation de terres palestiniennes. Les autorités d'occupation n'autorisent les Palestiniens à utiliser que le septième des ressources en eau, le restant étant réservé aux colons israéliens. Le chômage a augmenté et 40 % de la main-d'oeuvre palestinienne est forcée de travailler, souvent pour des salaires de misère, pour le compte d'employeurs israéliens, ce qui affaiblit encore l'économie palestinienne. Israël a recours aux mêmes pratiques commerciales et financières dans le Golan, où les secteurs financier et commercial ont été intégrés de force dans l'économie israélienne.

21. Les activités économiques qui empêchent les populations autochtones de jouir de leurs ressources économiques et naturelles constituent une violation flagrante des dispositions de l'article 16 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et d'autres instruments internationaux. Le Secrétaire général doit continuer d'établir des rapports sur les conditions de vie dans les territoires occupés, et il convient, à cet égard, de procéder à une étude exhaustive sur les effets des pratiques israéliennes sur l'économie des territoires occupés ainsi que sur les conséquences des implantations illégales. Il convient également de procéder à une étude comparative des pratiques israéliennes avant et depuis l'Intifada et d'en faire connaître les conclusions à la communauté internationale.

22. La communauté internationale et les institutions spécialisées des Nations Unies doivent, en collaboration étroite avec l'Organisation de libération de la Palestine - seul représentant légitime du peuple palestinien - fournir à ce dernier toute l'assistance dont il a besoin pour asseoir son économie nationale et former des cadres qualifiés. M. Al-Faihani demande instamment à tous les pays, en particulier aux pays membres de la CEE, d'ouvrir leurs marchés aux produits palestiniens, et ce à des conditions préférentielles, pour permettre à l'économie palestinienne d'atteindre l'autosuffisance.

(M. Al-Faihani, Bahreïn)

23. Tant que durera l'occupation israélienne, le peuple palestinien ne pourra pas disposer de ses ressources économiques. Une paix juste et durable ne peut être réalisée que si elle est fondée sur la justice sociale et l'équité économique. L'Intifada constitue une riposte historique inévitable à l'occupation israélienne, qui empêche le peuple palestinien d'utiliser ses ressources conformément à ses aspirations nationales. L'Intifada et la réaction qu'elle a provoquée apportent un démenti à toutes les prétentions d'"occupation libérale", occupation qui aurait prétendument relevé le niveau de vie des Palestiniens. Soutenir de telles prétentions, c'est faire preuve d'ironie à l'égard des conditions économiques, sociales et humaines que le peuple palestinien connaît depuis longtemps du fait de l'occupation.

24. M. BEN SADIO (Jamahiriya arabe libyenne) regrette que le rapport du Conseil économique et social, aux conclusions duquel souscrit sa délégation, n'ait pas été distribué plus tôt.

25. Il souligne l'importance de la résolution 1988/77 du Conseil économique et social concernant la revitalisation du Conseil. Les 10 dernières années ont été marquées par une récession économique mondiale et la décennie à venir posera d'énormes problèmes économiques et sociaux, ce qui aura certainement pour conséquence de mettre en valeur l'importance du rôle à jouer par le Conseil dans le renforcement de la coopération multilatérale. La stabilité politique et le bien-être social sont des préalables à l'instauration de relations pacifiques et amicales entre les nations. Or, ces conditions ne sauraient être réunies sans l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

26. La récente décrispation des relations politiques, en particulier entre les deux superpuissances, ne s'est pas accompagnée de progrès économiques correspondants dans les pays en développement; ces pays ont connu une grave récession, qui a entraîné des troubles politiques et sociaux ainsi que des violences et un exode massif. La coopération internationale s'impose, si l'on veut résoudre le problème de la dette extérieure, briser les blocus économiques, dégager des disponibilités et lever les restrictions aux échanges commerciaux et financiers.

27. La dégradation de l'environnement met en danger l'humanité tout entière et gêne le processus de développement. Or, les pays en développement - sans y avoir la moindre part de responsabilité - sont particulièrement touchés par la pollution. Aussi les pays industrialisés se doivent-ils de fournir à ces derniers une assistance financière et technique pour leur permettre de protéger leur environnement, qui a été mis à mal par les essais nucléaires et chimiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la pollution des eaux et la sécheresse.

28. La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement doit comporter des programmes réalistes de nature à accélérer le développement des pays en développement, à assainir l'environnement, à éliminer la pauvreté et la faim et à assurer le transfert de technologie aux pays en développement et la mise en valeur des ressources humaines, tous facteurs qui sont indispensables à l'élimination de la pauvreté et à la

(M. Ben Sadiq, Jamahiriya arabe libyenne)

promotion du développement économique. M. Ben Sadiq souligne l'importance qu'il y a à mettre à contribution les compétences techniques du système des Nations Unies pour mener à bien les programmes d'ajustement structurel, et souscrit au Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économique, que la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique a adopté en avril 1989.

29. Rappelant la résolution 1987/70 du Conseil économique et social relative à la proclamation des années 90 deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, il demande instamment aux organismes des Nations Unies d'aider à élaborer le programme de la Décennie.

30. Il est à déplorer que le Conseil économique et social n'ait pas pu consacrer suffisamment d'attention à l'application du Plan d'action de lutte contre la désertification. La désertification est en grande partie responsable de la faiblesse des rendements agricoles dans de nombreux pays africains, situation qui a des répercussions négatives sur leur économie et entraîne misère et famine.

31. M. FISHER (Australie) dit que la lutte contre le SIDA exige une action internationale efficace et coordonnée. Les résolutions adoptées par consensus à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social au cours des trois années écoulées ont fait, comme il se doit, une large place à cette terrible maladie. Pour contribuer à l'élimination du virus du SIDA et minimiser ses effets sur les personnes et la société, le Gouvernement australien a annoncé en août 1989 le lancement d'une stratégie nationale de quatre ans, à laquelle il compte consacrer un montant de 319 millions de dollars australiens. La stratégie mettra l'accent sur l'éducation, la prévention, le traitement, les soins et les conseils aux malades, la participation ainsi que la recherche et la coopération internationale. A ces deux derniers domaines, l'Australie consacre 3,4 millions de dollars australiens qui serviront essentiellement à appuyer le Programme mondial de lutte contre le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé, à financer des bourses d'études et une assistance dans différents domaines dans les pays de la région ainsi qu'à organiser une conférence internationale à Canberra en 1990, en collaboration avec l'OMS.

32. La délégation australienne note avec satisfaction qu'à sa seconde session ordinaire, le Conseil économique et social a adopté par consensus une résolution détaillée mettant l'accent sur l'importance des facteurs commerciaux dans le développement agricole. Les problèmes actuellement rencontrés s'agissant de la production alimentaire dans le monde tiennent davantage à sa distribution qu'à son volume. La communauté internationale produit actuellement de quoi nourrir toute la population mondiale, mais 10 à 15 % de cette population sont sous-alimentés parce qu'ils n'ont pas accès à la terre et aux moyens de production agricole ou n'ont pas de quoi acheter de la nourriture. La sous-alimentation est essentiellement due à la pauvreté dont de nombreux aspects sont étroitement liés au développement agricole, l'agriculture restant la principale activité économique de l'humanité et le meilleur moyen d'assurer un développement durable.

(M. Fisher, Australie)

33. Pour que la production agricole augmente dans les pays en développement, la priorité doit être accordée aux programmes de développement rural intégré visant à améliorer l'irrigation et les systèmes de drainage, la protection des sols, les moyens de transport entre les exploitations agricoles et les marchés, les modes d'occupation des terres et l'accès à l'électricité, à l'enseignement et aux services de vulgarisation agricole. Il faudra appliquer des politiques des prix agricoles et des changes répondant aux besoins du marché. Afin d'appuyer de tels projets, le monde développé doit réduire les obstacles protectionnistes à l'importation des produits agricoles, libéraliser ses politiques d'appui à l'agriculture et ajuster la structure de sa propre production agricole en vue de promouvoir un système d'échange des produits agricoles juste et axé sur le marché, qui profitera aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Actuellement, la structure du protectionnisme agricole nuit non seulement aux exportateurs agricoles dont la production n'est pas subventionnée - c'est le cas de la plupart des pays en développement - mais coûte aussi très cher à ceux qui appliquent des politiques protectionnistes. Les Négociations d'Uruguay - qui sont organisées dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT - représentent le meilleur moyen de lutter contre ces distorsions néfastes, et l'Australie, de concert avec les pays développés et en développement qui sont ses partenaires au sein du Groupe des pays agricoles exportateurs loyaux, dit Groupe de Cairns, continue d'oeuvrer pour apporter une solution constructive aux problèmes du commerce des produits agricoles.

34. Des progrès encourageants ont été accomplis en 1989 dans les efforts visant à revitaliser le Conseil économique et social. Au nombre des éléments positifs contenus dans la résolution 1989/114 du Conseil, il y a lieu de mentionner les dispositions portant sur l'établissement d'un programme de travail pluriannuel, l'organisation des débats futurs en fonction des grands thèmes de politique générale et les mesures visant à améliorer la documentation. Ces aspects sont sans aucun doute importants, mais il faudra veiller à ne pas perdre de vue l'objectif essentiel qu'est l'amélioration du fonctionnement général du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Les Etats Membres doivent d'abord se demander quels doivent être les objectifs de ce mécanisme pour ensuite façonner la structure administrative en vue de les satisfaire. Ce faisant, ils devraient examiner les relations du Conseil avec la Deuxième et la Troisième Commission de l'Assemblée générale, les organes subsidiaires, la CNUCED et les différentes commissions régionales et commissions techniques. Si l'on n'effectue pas cet examen général dans le but de concevoir une série de modifications, la méthode progressive appliquée jusqu'ici risque de ne pas se traduire par une amélioration sensible de l'efficacité à l'échelle du système, une coordination adéquate et l'élimination des chevauchements ou des doubles emplois. Les efforts de réorganisation devraient dorénavant viser non pas à réduire les coûts mais à produire des résultats - et toutes les ressources humaines ou financières économisées devront être réinvesties dans les domaines prioritaires.

35. M. HILLEL (Israël) dit que les problèmes du développement rural et agricole continueront d'occuper une place prépondérante dans les politiques de développement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. L'accélération de la croissance démographique

(M. Hillel, Israël)

s'accompagne d'une augmentation de la demande de denrées alimentaires et fait que l'amélioration de la productivité des ressources naturelles préoccupe de plus en plus la communauté internationale. Les denrées alimentaires nécessaires devront être produites en grande partie dans les pays les moins développés. Pour améliorer le niveau de vie dans les zones rurales, il faudra promouvoir, dans le cadre d'un développement agricole sain, les cultures pluviales, l'agriculture irriguée intensive et l'élevage du bétail à des fins commerciales. Pour absorber l'excédent de main-d'oeuvre agricole il sera nécessaire de développer les services et l'industrie. Les obstacles rencontrés dans le processus de développement agricole, tels que le manque de terres et d'eau, pourraient être surmontés si l'on apportait des solutions novatrices aux problèmes traditionnels. Israël a effectué sa transition d'une agriculture primitive à une agriculture très sophistiquée en l'espace de deux ou trois générations. Il partage actuellement son expérience avec de nombreux pays en développement.

36. Nulle part le souci d'assurer des approvisionnements suffisants en denrées alimentaires n'est aussi grand que dans les zones arides et semi-arides qui couvrent de vastes parties de l'Afrique, zones où le désert s'est déjà étendu à des centaines de milliers d'hectares et où des milliers d'hectares atteignent chaque année un point de non-retour. Israël a mis au point des techniques qui permettent de faire pousser des plantes et des arbres dans un environnement désertique. Il a conçu des méthodes pour cultiver des arbres et des forêts productives dans les régions arides. De même, des techniques d'agro-foresterie permettant d'effectuer des cultures entre les arbres sont appliquées sur une vaste échelle. Ce système convient parfaitement aux pays en développement, notamment à l'Afrique, car il donne des récoltes fréquentes toute l'année. Israël a mis au point plusieurs méthodes efficaces de reboisement des terres arides dans le désert du Neguev, méthodes qui pourraient être appliquées dans toutes les régions où les ressources en eau sont insuffisantes.

37. Plus de 20 ans de coopération internationale dans le domaine agricole avec plus de 80 pays dans quatre continents montrent que la contribution d'Israël, pour modeste qu'elle soit, est importante. La délégation israélienne espère que son pays pourra partager son expérience avec tous les pays du Moyen-Orient, région où la paix créera bientôt des conditions propices à la coopération régionale.

38. Mlle TROYA (Equateur) regrette que le rapport du Conseil économique et social n'ait pas été distribué à temps, ce qui a empêché les membres de la Commission de l'examiner d'une manière approfondie.

39. Pour ce qui est de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, la représentante de l'Equateur tient à rappeler que son pays est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles, dont plusieurs ont eu des effets désastreux sur son développement économique et social. Le Gouvernement équatorien a accueilli avec beaucoup d'intérêt les recommandations contenues dans la résolution 42/169 de l'Assemblée générale et, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, a lancé toute une série de programmes visant à préparer la population en prévision des catastrophes naturelles.

(Mlle Troya, Equateur)

40. Les catastrophes naturelles constituent un problème régional qui peut - et souvent doit - être résolu au niveau de la région. Mû par son attachement à la coopération régionale, l'Equateur a proposé d'accueillir le siège d'un centre de formation régional. Ce centre qui opérera sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et relèvera du Bureau, sera chargé de l'application des recommandations contenues dans les différentes résolutions sur la Décennie. Plusieurs pays représentés aux séminaires sur les secours en cas de catastrophe organisés avec la participation active de l'Equateur au Costa Rica et à Cuba ont accueilli favorablement cette proposition. En outre, des organismes de secours internationaux, tels que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et l'Agency for International Development des Etats-Unis, se sont déclarés disposés à apporter leur concours à la mise en place du centre.

41. Dans toute politique ou action visant à prévenir ou à réduire les effets des catastrophes naturelles, il faut prévoir différentes façons d'aborder les secours aux zones rurales, aux zones urbaines et à des régions géographiquement différentes. Il est important que les mécanismes de secours desservent toute la population, notamment les enfants, les habitants des zones rurales, les personnes à faible niveau d'instruction, les personnes âgées et les personnes handicapées.

42. Le plan de développement national de l'Equateur accorde une priorité élevée au développement du tourisme. Ses objectifs dans ce domaine consistent à accroître le volume des marchandises destinées à ce secteur, à créer des emplois, à réorienter les migrations internes et à dispenser une formation. L'Equateur espère que les organisations gouvernementales et non gouvernementales appuieront les efforts qu'il déploie pour atteindre ces objectifs. Dans sa politique touristique, l'Equateur a toujours tenu compte de l'importance de la protection de l'environnement, comme le montre le travail accompli par des organismes publics et privés en ce qui concerne les îles Galapagos et d'autres parcs nationaux. En outre, il considère qu'il est particulièrement important de favoriser l'accès des populations à faible revenu au tourisme. Pour faciliter l'application de cette politique, un fonds de promotion du tourisme, auquel contribuent aussi bien le secteur public que le secteur privé, a été créé. Bien que les ressources de ce fonds aient été augmentées chaque année, elles ne permettent pas encore de répondre à tous les besoins en la matière.

43. Se référant au rapport sur les progrès de la Décennie mondiale du développement culturel (A/44/284-E/1989/109), Mlle Troya fait observer que l'Equateur considère le développement de sa culture nationale comme un aspect fondamental de sa stratégie de développement. L'identité culturelle sera renforcée si les droits économiques, politiques, sociaux et culturels des groupes autochtones sont reconnus et si un appui est apporté à d'autres groupes tels que les travailleurs, les artisans, la population urbaine du secteur non structuré, les organisations féminines et les organisations de jeunes. La coopération culturelle internationale constitue un important moyen de se parer du double danger consistant pour les pays à se replier sur soi ou à se livrer à l'agression culturelle. A cet égard, le Gouvernement apprécie beaucoup l'aide de l'Unesco à la sauvegarde et à la reconstruction des quartiers coloniaux de Quito, surtout après le tremblement de terre de mars 1987.

44. Mlle ARMSTRONG (Canada) dit que, si des résultats positifs ont été obtenus à la dernière session du Conseil économique et social, l'examen de nombreuses questions a été reporté, notamment parce que la documentation était parue avec beaucoup de retard ou n'était pas disponible. Pour que les travaux du Conseil soient plus efficaces, il faut qu'il puisse disposer à temps d'une documentation utile dont la présentation doit mettre en évidence les conclusions et les concepts clefs.

45. Il semble que le Conseil ait quelque peu progressé en ce qui concerne les questions relatives à la durée du débat général, à la coordination des travaux et à l'organisation des comités pléniérs et de session. Pour ce qui est des propositions relatives à l'examen approfondi des grands thèmes de politique générale dans le cadre d'un programme pluriannuel, il ne sera guère possible de progresser davantage tant qu'un rapport du Secrétaire général sur les structures et les fonctions intergouvernementales dans les domaines économique et social n'aura pas été établi. Il est à espérer que le rapport sera publié sous peu de façon à permettre aux délégations d'envisager les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des organes subsidiaires et la gestion des ressources et de déterminer s'il faut à cet effet conférer de plus grandes responsabilités au bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.

46. Un certain nombre de questions nouvelles, telles que la relation entre les facteurs économiques et sociaux dans le processus de développement, ont été examinées à la session d'été du Conseil et il y a eu un débat très fructueux avec les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, ainsi qu'avec les directeurs du FMI et de la Banque mondiale. Une utilisation plus judicieuse de ces échanges permettrait d'améliorer la qualité des délibérations du Conseil sur des questions économiques internationales importantes telles que la dette extérieure, la rationalisation des politiques économiques, et l'ajustement structurel, les courants financiers, le développement socio-économique et le commerce.

47. En outre, les questions touchant l'environnement et la conférence sur l'environnement et le développement de 1992 ont fait l'objet d'un examen constructif. Certaines questions concernant le thème, la portée et les objectifs de la conférence restent à régler, mais il est à espérer que la session du Conseil a créé les conditions qui permettront à l'Assemblée générale de parvenir à un consensus en la matière à sa session en cours.

48. Le Conseil a également examiné d'une façon relativement détaillée les questions concernant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. De récents tremblements de terre et ouragans ont montré combien il était urgent de parvenir à un accord sur les sujets en cause, et la délégation canadienne se réjouit de pouvoir contribuer avec les autres délégations au développement de la coopération et à la définition du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Il serait utile que le Secrétaire général fournisse dans ses rapports plus de précisions sur ce que ce rôle pourrait être.

(Mlle Armstrong, Canada)

49. Au nombre des autres initiatives importantes du Conseil, il y a lieu de mentionner l'adoption de la résolution 1989/88 sur l'alimentation et l'agriculture, l'échange de vues sur les thèmes et priorités de la session extraordinaire de 1990, qui sera consacrée à la croissance et au développement, la formulation d'une nouvelle stratégie internationale du développement, qui augure bien de l'adoption d'une approche cohérente des thèmes clefs du développement au cours de la décennie suivante, et l'adoption de six résolutions sur la population, qui montrent que le Conseil reconnaît de plus en plus que la population constitue un facteur capital dans le processus de développement.

50. L'examen des activités opérationnelles de développement a cependant été décevant. Lorsqu'il s'est avéré, à la session d'organisation, que les documents de la session d'été ne seraient pas tous prêts à temps, les discussions sur le rôle théorique du Conseil ont pris le dessus sur le simple bon sens. Beaucoup de temps a été perdu avant que la discussion de l'examen général triennal des orientations ait finalement été reporté à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, et il est regrettable qu'une modeste résolution, qui ne préjugait en aucune manière de l'examen général triennal des orientations, n'ait pu être évaluée en toute objectivité. Toutefois, la délégation canadienne continue d'espérer qu'il sera possible de négocier à la présente session l'adoption par consensus d'une résolution générale à partir d'un texte unique.

51. A la session d'été du Conseil, la délégation canadienne a assuré la coordination des travaux concernant deux résolutions qui seront présentées à la Commission : la première porte sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement et la deuxième sur le SIDA. Dans la déclaration qu'elle a faite précédemment sur les femmes et le développement, la représentante du Canada a mis l'accent sur l'importance qu'elle attachait à la question. L'Organisation des Nations Unies devrait être encouragée à améliorer ses activités de recherche et ses analyses sur les femmes et le développement et à assurer la coordination à l'échelle de tout le système de l'exécution des programmes dans ce domaine. Cette action devrait être considérée comme faisant partie d'un plus vaste programme concernant l'application des Stratégies prospectives de Nairobi. En ce qui concerne le SIDA, le système des Nations Unies a joué, par le biais de l'OMS, un rôle de premier plan dans la lutte contre cette maladie fatale, non seulement dans le domaine médical et scientifique mais aussi en matière d'éducation. De nouvelles tendances ont été constatées l'année écoulée dans la propagation du SIDA : les femmes et des enfants sont en train de devenir plus vulnérables à cette maladie, et le décès prématuré de jeunes adultes a causé des crises économiques dans certaines régions, qui étaient tributaires de leur travail productif. La protection des droits fondamentaux de l'homme et de la dignité des personnes infectées par le VIH préoccupe de plus en plus de nombreux pays, compte tenu notamment des questions complexes touchant la protection de la vie privée et la lutte contre la discrimination qui sont en cause. La coopération scientifique internationale pour prévenir et éliminer cette maladie est importante, tout comme le sont les efforts visant à permettre aux malades de disposer dans les meilleurs délais de médicaments expérimentaux, à des prix abordables. La délégation canadienne tient à réaffirmer le rôle directeur de l'OMS dans le domaine de la coordination des mesures prises

(Mlle Armstrong, Canada)

par la communauté internationale pour lutter contre la pandémie et à exprimer son appui aux efforts en cours visant à associer à cette action d'autres institutions et programmes des Nations Unies, en plus des organisations non gouvernementales, des institutions de recherche et du secteur privé.

52. M. TRAORE (Mali) soutient les réformes de structure visant à accroître l'efficacité du fonctionnement du Conseil économique et social et, partant, à promouvoir le multilatéralisme. Tout en reconnaissant l'importance des procédures de programmation et de coordination et en appréciant à leur juste valeur les cinq recommandations formulées sur la base de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, la délégation malienne propose le maintien du statu quo en ce qui concerne le Conseil économique et social. Toutefois, celui-ci devrait être doté d'un organe exécutif de pré-programmation, de supervision et de coordination, dont les composantes existent déjà au sein du Secrétariat. Le Directeur général a développement et à la coopération économique internationale pourrait être chargé d'administrer cet organe, qui serait placé sous l'autorité du Secrétaire général.

53. La délégation malienne propose l'institutionnalisation d'une réunion annuelle ou biennale entre le Secrétaire général et les chefs de secrétariat de toutes les organisations régionales et de toutes les grandes institutions du système.

54. Bien que les débats du Conseil économique et social rendent compte des objectifs humanitaires de la Charte des Nations Unies, ils ne produisent pas toujours des résultats concrets. L'ordre économique international inéquitable est à l'origine de bon nombre des problèmes économiques dont souffre l'humanité, mais les symptômes sont souvent privilégiés par rapport à la racine du mal. La délégation malienne souscrit au point de vue exprimé par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77, selon lequel les pays industrialisés et les pays en développement devraient établir un dialogue constructif sur l'ensemble des problèmes économiques mondiaux, en mettant notamment l'accent sur le commerce mondial, les questions monétaires et financières, le financement du développement, la dette, la science, la technique, les ressources humaines et le transfert de technologie, la sécurité alimentaire, ainsi que sur la protection de l'environnement et du climat, qui font partie du patrimoine commun de l'humanité.

55. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les graves problèmes engendrés dans des pays du tiers monde par des relations économiques internationales asymétriques sont de nature à compromettre, à brève échéance, la sécurité internationale. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait essayé de focaliser l'attention sur ces problèmes au moyen des décennies du développement, il est à craindre qu'à la longue la lassitude entraîne une perte d'intérêt. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à une évaluation complète et critique des décennies en cours ou qui se sont achevées, le but étant de recommander, le cas échéant, la répétition de certaines activités afin d'atteindre les objectifs fixés.

(M. Traore, Mali)

56. La délégation malienne se félicite des efforts déployés au cours de la première Décennie des transports et des communications en Afrique et attend avec intérêt la deuxième Décennie qui portera sur la période 1991-2000. Le secteur des transports constitue l'un des éléments les plus importants du Plan de Lagos, car l'état déplorable de l'infrastructure des transports et des communications en Afrique ne favorise ni l'intégration économique régionale ni l'intégration à l'économie mondiale.

57. Au nombre des problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins développés, il y a lieu de mentionner le fardeau de la dette, les contraintes des programmes d'ajustement structurels, qui imposent de profondes réformes de politiques sans garantir la relance économique, les flux réduits sinon négatifs de ressources, les perturbations climatiques et notamment le problème de la désertification, l'effondrement des cours des produits de base sur les marchés mondiaux et les infestations de parasites migrants. La solution de tous ces problèmes exige la mobilisation de ressources scientifiques, techniques, matérielles et humaines considérables.

58. A plus long terme, la réduction du fossé entre le Nord et le Sud exige une action de plus en plus méthodique et coordonnée. Il faudra notamment axer les programmes de développement sur l'investissement, et encourager les investisseurs et les entreprises à favoriser le transfert des techniques, en particulier dans le secteur manufacturier, dans un véritable esprit de partenariat Nord-Sud. Dans le même temps, il est nécessaire d'appuyer les activités des organisations non gouvernementales, le but étant de promouvoir les microprojets au niveau des collectivités et, partant, de réduire les effets de la crise économique et de la restructuration sur les couches les plus vulnérables de la population.

La séance est levée à 17 h 15.